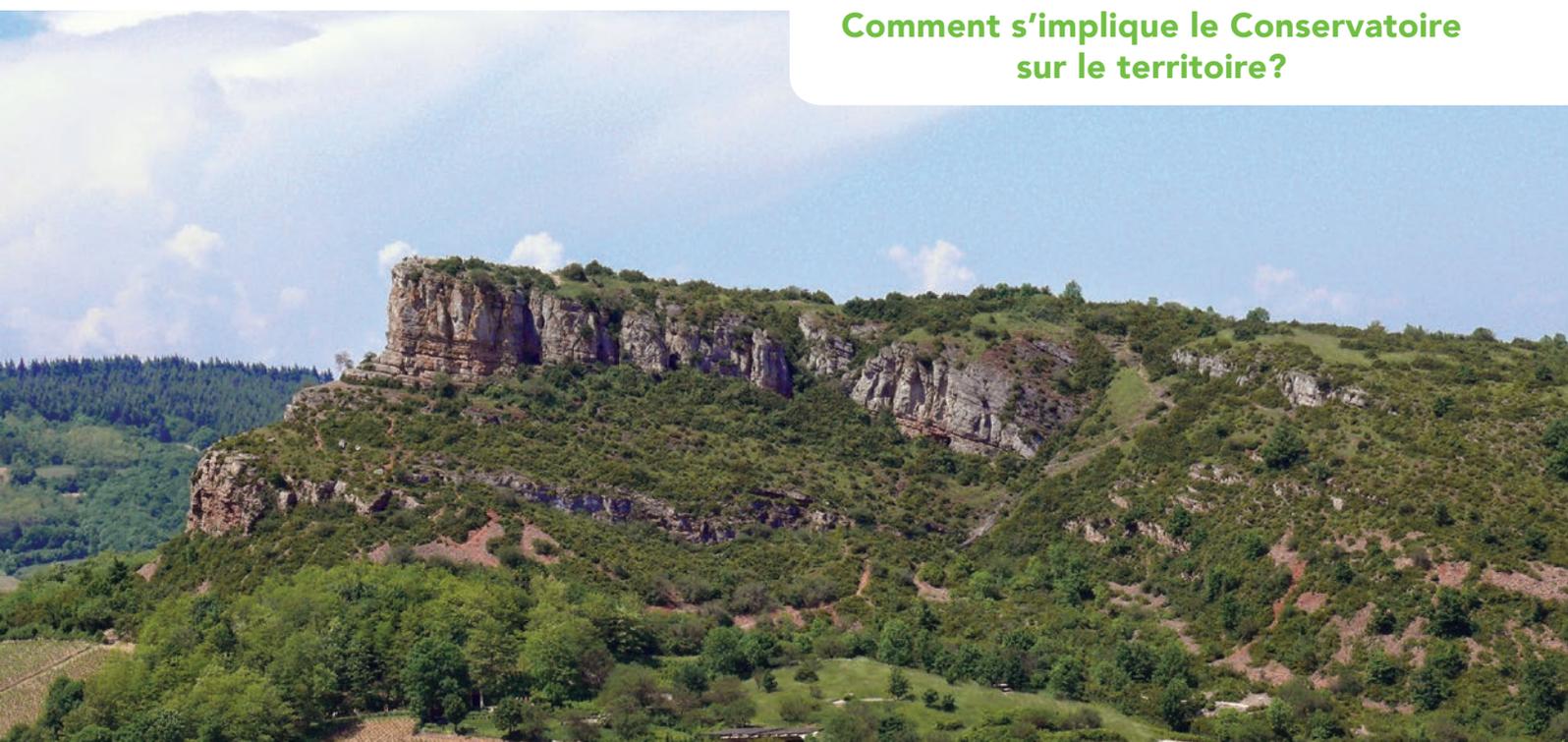


Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

# Préserver la biodiversité sur les pelouses calcaires de la Côte mâconnaise

Comment s'implique le Conservatoire  
sur le territoire?



# Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et ses missions

Depuis sa création en 1986, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, **association loi 1901** reconnue d'intérêt général, vise à **préserver la biodiversité bourguignonne**.

Ainsi, le Conservatoire se donne pour missions :

- De **protéger les sites naturels** au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, sur lesquels il met en œuvre des **études et des travaux de gestion des milieux** en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs locaux ;

- De **porter des programmes de préservation des milieux naturels bourguignons ou d'espèces à fort enjeu** sur l'ensemble de la région et en collaboration avec de nombreuses structures ;

- D'**accompagner les collectivités territoriales** dans le déploiement de leur politique « biodiversité » ;

- De **faire découvrir les espaces naturels remarquables** et de **sensibiliser les acteurs et le public à la protection de la nature**.

En décembre 2013, l'État et le Conseil régional ont agréé le Conservatoire au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement. Ainsi, ils reconnaissent l'intérêt de ses actions et affirment leur soutien à l'association.

## Le Conservatoire agit pour le patrimoine naturel

Le Conservatoire gère **plus de 150 sites**, soit **près de 4000 ha**, répartis sur la Bourgogne. Il s'agit de **parcelles acquises par le Conservatoire** ou de **parcelles appartenant à des privés ou à des collectivités** et pour lesquelles la gestion a été confiée au Conservatoire via des conventions de partenariat. Les milieux concernés sont très variés : tourbières, landes, marais, prairies humides, pelouses sèches calcicoles, etc.

L'ensemble de ces sites constitue des **milieux jugés d'intérêt écologique au moins à l'échelle régionale, voire nationale ou européenne**. Ainsi, la très grande majorité des sites est rattachée au réseau européen Natura 2000 ou bénéficie d'un statut de protection ou d'un classement au titre des espèces ou des milieux naturels.

Enfin, le Conservatoire est **gestionnaire de trois des quatre Réserves Naturelles Nationales de Bourgogne**.



La Roche de Solutré  
G. Doucet - CENB

## Diagnostics, suivis écologiques et mesures de gestion

Sur les sites qu'il gère ou qu'il contribue à gérer, le Conservatoire réalise des **diagnostics et suivis écologiques** dont les conclusions amènent à des **préconisations de gestion** permettant de **cadre le travail des gestionnaires et d'assurer une cohérence de la gestion des sites, et ce dans l'espace et dans le temps**. Ces mesures sont mises en place en **concertation avec les nombreux acteurs locaux et partenaires** afin de **concilier au mieux la préservation du patrimoine naturel et les activités humaines**.

**Les conclusions des diagnostics et des suivis écologiques ainsi que les préconisations, très techniques, peuvent parfois être difficiles à appréhender par les élus et les acteurs locaux. C'est pourquoi le Conservatoire a rédigé le présent document qui reprend l'essentiel des informations à connaître sur les sites des « Pelouses de la Côte mâconnaise ».**

### Des Entités Cohérentes de Gestion (ECG) pour mutualiser les moyens

Depuis 2012, par souci de cohérence territoriale et d'efficacité, certains sites aux caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en **Entité Cohérente de Gestion (ECG)** et font l'objet des mêmes suivis.

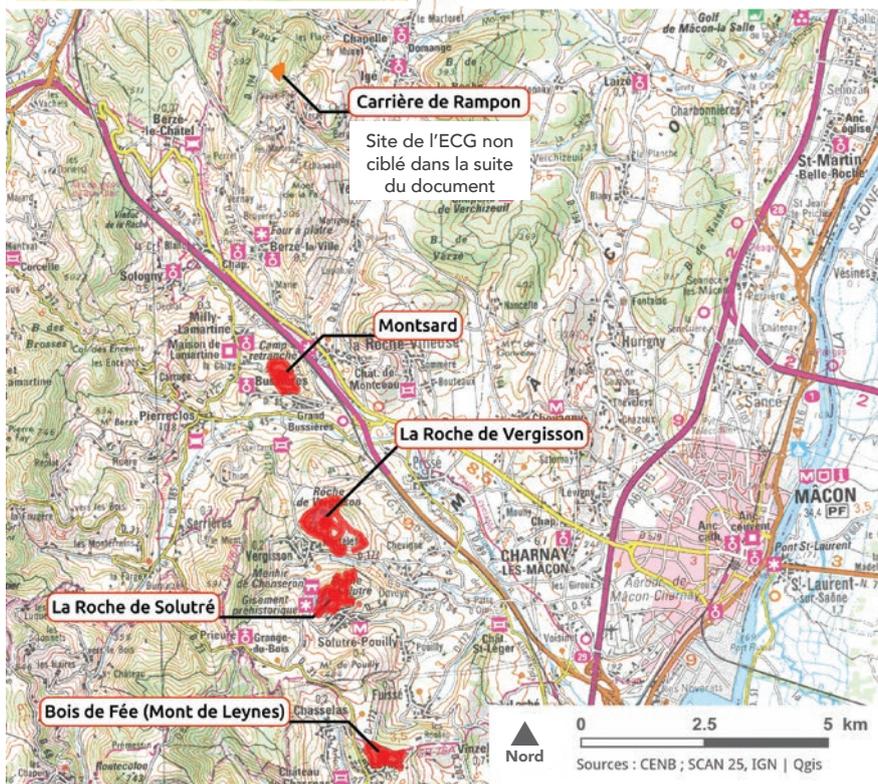
# Présentation de l'Entité Cohérente de Gestion « Pelouses de la Côte mâconnaise »

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires sont reconnues comme des milieux emblématiques de la Bourgogne. Elles constituent aujourd'hui des « cœurs de biodiversité » mais elles sont malheureusement fortement menacées de disparition. Depuis plusieurs années, ce patrimoine naturel d'exception fait l'objet de toutes les attentions et plusieurs dispositifs ou démarches de préservation se sont mis en place avec l'appui scientifique et technique du Conservatoire.



## Localisation des sites de l'ECG « Pelouses de la Côte mâconnaise »

Il existe six sites dans l'ECG « Pelouses de la Côte mâconnaise » mais seuls les quatre intégrés dans le périmètre Natura 2000 seront ciblés dans ce document (en rouge sur la carte).



## Contexte général

- **Nombre de sites** : 4 correspondant à des propriétés communales faisant l'objet de conventions de gestion avec le Conservatoire

- **Surface** : 120 ha

- **Communes concernées** : Bussières, Leynes, Solutré-Pouilly, Vergisson

- **Zonages environnementaux** :

- 4 ZNIEFF de type 1\*
- 1 site Natura 2000\* n° FR2600972 « Pelouses calcaïques du Mâconnais »

- **Autres zonages de préservation** :

- 1 site inscrit\*
- 1 site classé\*
- 1 site labellisé Grand Site de France\* depuis 2013 : Solutré Pouilly Vergisson

- **Géologie** : présence de différents types de calcaires datant du Jurassique, sites reposant pour l'essentiel sur des calcaires durs (calcaires lithographiques et oolithiques) et plus ponctuellement sur des calcaires tendres (marnes du Jurassique moyen), présence d'éperon calcaire spectaculaire

- **Climat** : alliant continentalité et une note de méridionalité

- **Milieux naturels présents** : forêts de feuillus (19 %), plantations de résineux (6 %), pelouses calcaires (27 %), landes et fourrés arbustifs essentiellement dominés par le buis (45 %), pierriers et falaises (3 %)

\* **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type 1** : secteur de superficie en général limitée présentant un grand intérêt biologique ou écologique.

\* **Natura 2000** : voir page 12

\* **Site classé et site inscrit** : les sites et monuments de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresques sont des espaces ou des formations naturelles dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation. La différence entre « classé » et « inscrit » tient au niveau de protection, le classement étant le niveau le plus élevé.

\* **Label Grand Site de France** : attribué par le Ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation, il induit la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur, répondant aux principes du développement durable.

## Contexte socio-économique et culturel

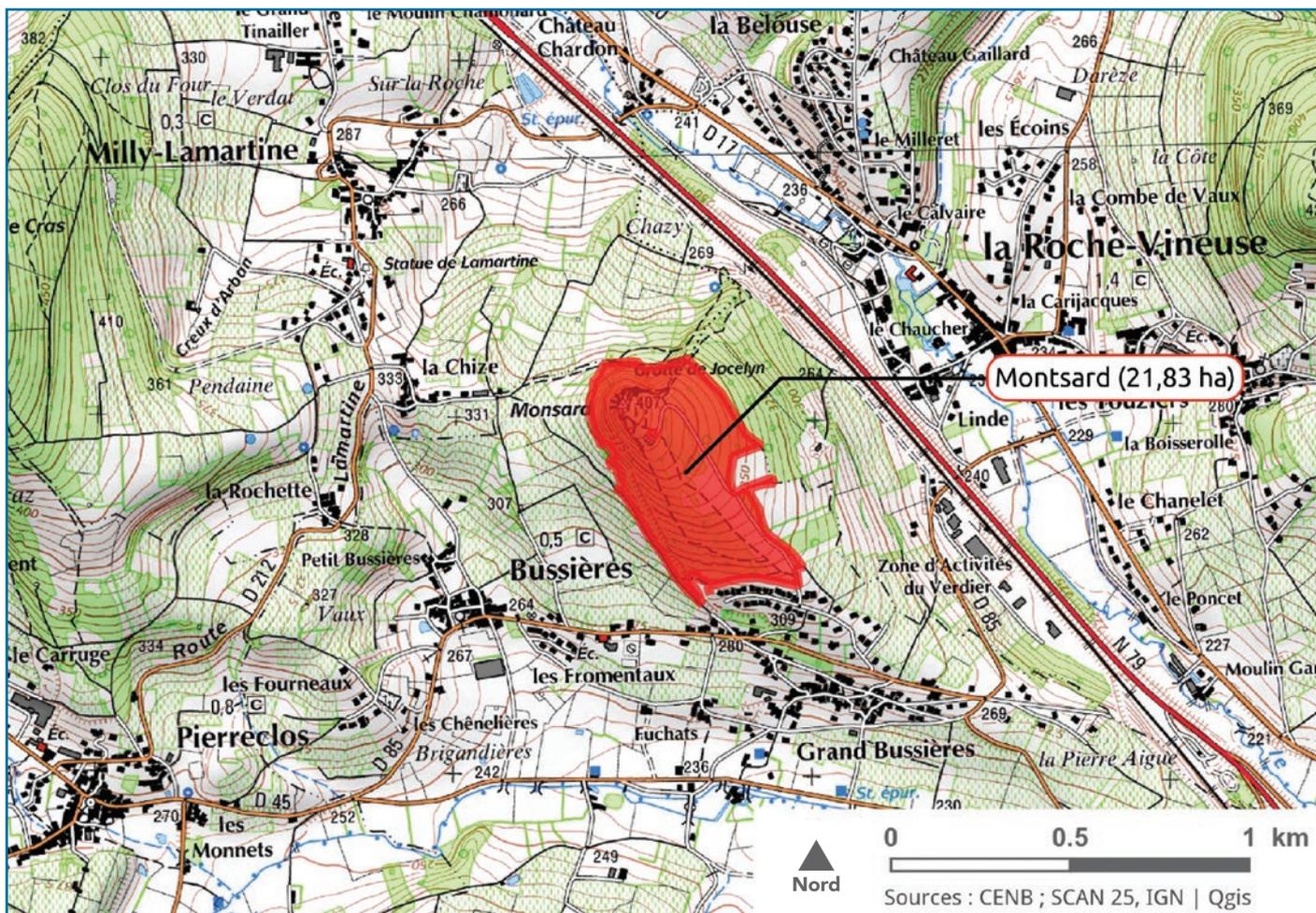
- **Agriculture** : dominée par la viticulture, persistance de l'élevage sur certains sites, déprise agricole sur d'autres, générant un embroussaillage des pelouses

- **Sports et loisirs de pleine nature** : escalade, randonnée, vol libre, VTT, loisirs motorisés, chasse

- **Tourisme et patrimoine culturel** : découverte du patrimoine viticole et du site archéologique d'intérêt européen de la Roche de Solutré (plus de 100 000 visiteurs par an) marqué par la présence de vestiges du Paléolithique supérieur et d'un gisement exceptionnel d'ossements de chevaux, avantage de la proximité de Mâcon, ville natale d'Alphonse de Lamartine

# Localisation des sites de l'ECG

## Montsard

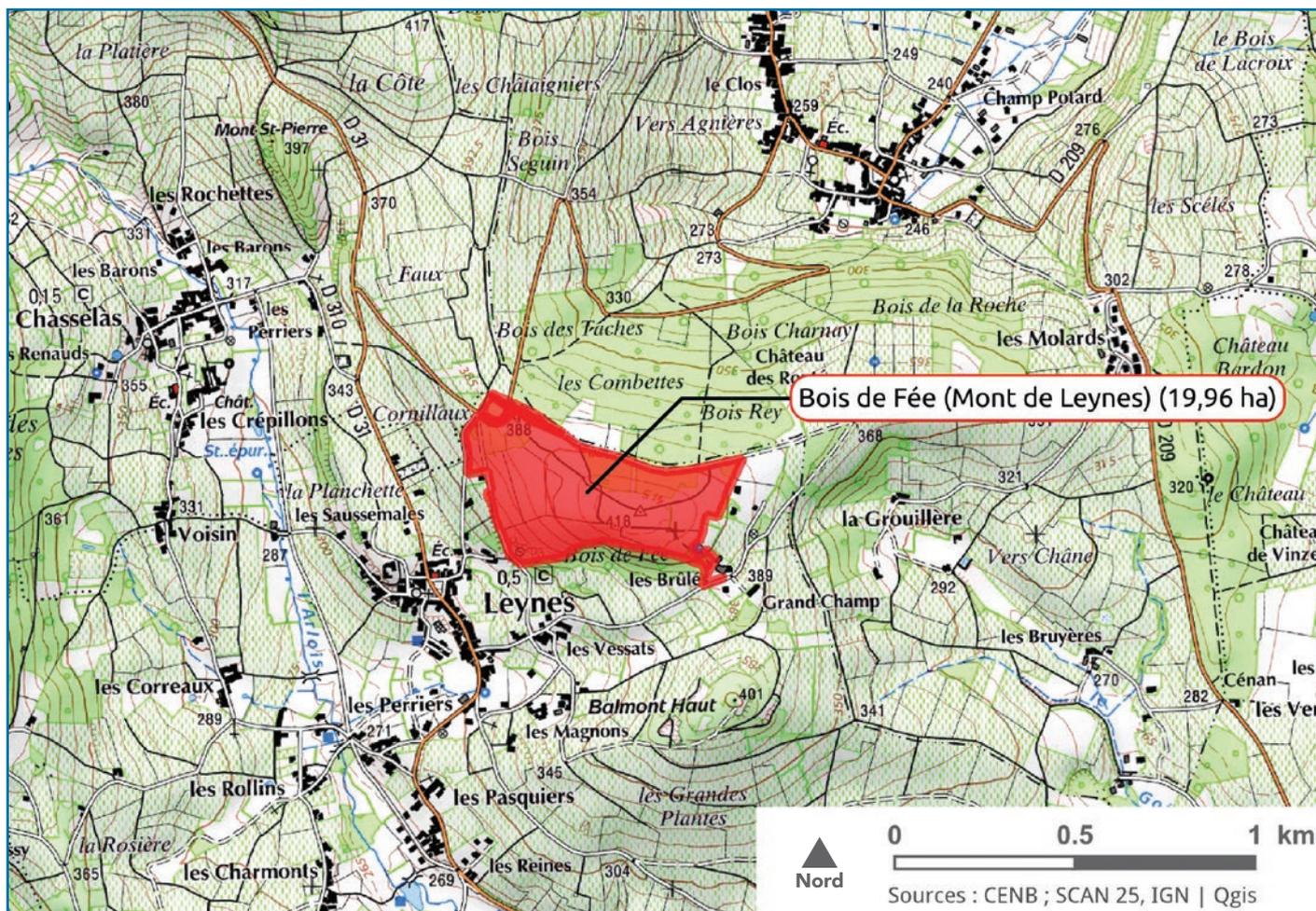


Montsard  
G. Aubert - CENB



# Localisation des sites de l'ECG

## Bois de Fée ou Mont de Leynes



Pelouse sèche sur le Mont de Leynes  
C. Foutel - CENB

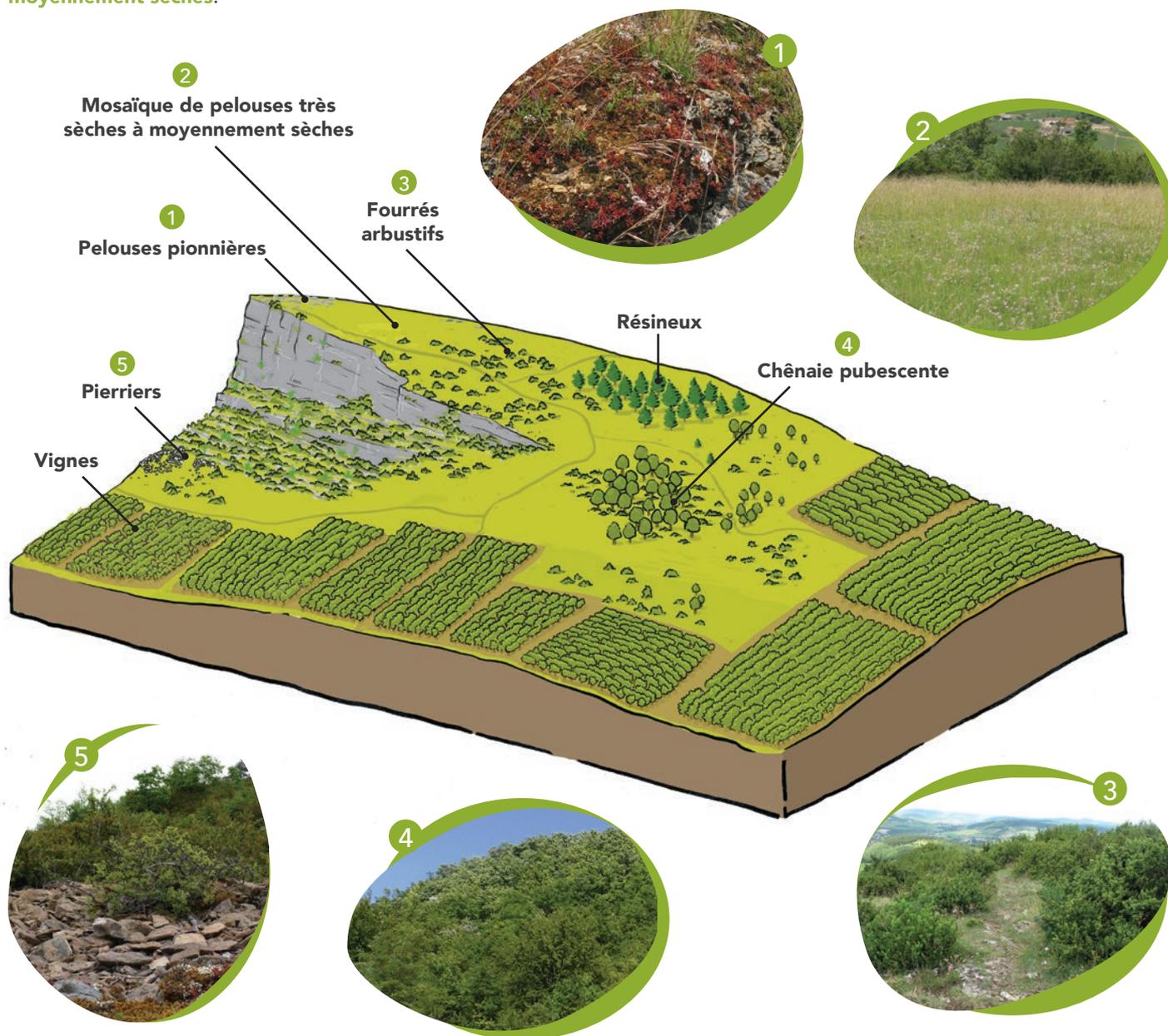
# Un patrimoine naturel exceptionnel

## Des milieux naturels diversifiés et patrimoniaux

L'ECG abrite une multitude de milieux allant des stades les plus pionniers comme les pelouses très ouvertes sur dalles rocheuses aux stades les plus évolués tels que la chênaie pubescente. Bon nombre d'entre eux sont reconnus d'intérêt européen.

- Les **milieux rocheux** sont représentés par les **falaises calcaires** et localement les **dalles calcaires** ainsi que les **pierriers**, c'est-à-dire les zones d'accumulation de fragments de roches.
- Les **pelouses calcaires** sont des formations végétales rases principalement composées de plantes herbacées vivaces adaptées aux sols calcaires peu épais et secs. Suivant le sol, le relief et le contexte climatique, de multiples types de pelouses se développent avec chacun sa spécificité et sa richesse. Ainsi sur les bords de falaises, les sommets des monts ou encore les affleurements rocheux, le sol est discontinu voire quasiment absent et la végétation clairsemée. Il s'agit alors de **pelouses pionnières**, soumises à un fort taux d'ensoleillement et à la végétation très rase, et de **pelouses très sèches**.
- Les **fourrés arbustifs** constituent des milieux de transition entre les pelouses et les forêts. Ici, ils sont dominés par le buis.
- Sur le Mont de Leynes, des **landes à callunes** se développent du fait de l'existence de substrats plus acides liés à la présence de concrétions siliceuses dans la roche.
- Les **forêts de feuillus**, essentiellement composées de chênes pubescents, se forment ici et là mais restent anecdotiques. Sur certains sites, des plantations de résineux sont présentes.

Sur les pentes mais aussi sur les plateaux, le sol est plus épais et permet le développement d'une végétation plus dense et souvent plus haute formant des **pelouses moyennement sèches**.



## Une flore aux accents méridionaux

Le relief contrasté de la Côte mâconnaise et les influences climatiques méridionales offrent des conditions propices au développement de plantes présentes dans le sud de la France mais aussi, plus surprenant encore, en montagne. Au total, une trentaine d'espèces patrimoniales ont été recensées sur l'ECG.

• Parmi les **plantes d'affinités méditerranéennes**, nombre d'entre elles sont liées aux pelouses pionnières ou très sèches des bords de falaises et des sols peu épais. Ce sont par exemple le **Buplèvre du Mont Baldo**, rare en Bourgogne, la **Laitue effilée**, exceptionnelle dans notre région, et le **Micrope droit**, protégé au niveau régional. Le **Silène d'Italie\***, très rare en Bourgogne et confiné à la Côte mâconnaise, atteint ici la limite nord de son aire de répartition, c'est-à-dire qu'il ne se développe pas plus au nord en France. La **Fétuque de Bourgogne** est également présente. Notre région abrite d'ailleurs une part importante de la population mondiale de cette espèce.



## Une faune spécifique et adaptée

Les « Pelouses de la Côte mâconnaise » offrent une grande diversité de milieux particulièrement intéressants pour la faune. De nombreux animaux adaptés aux conditions chaudes et sèches des pelouses y trouvent refuge, nourriture et site de reproduction. Certains d'entre eux sont menacés en Bourgogne.

### Les insectes



La diversité des milieux est favorable à l'installation de bon nombre de papillons. Parmi eux, l'**Hespérie des cirses** est en danger critique d'extinction en Bourgogne. La Côte mâconnaise constitue probablement la limite nord de son aire de répartition. Huit espèces de papillons présentes sur les sites sont considérées comme menacées dans notre région dont l'**Agreste\***. Les pelouses sont également recherchées par les criquets et sauterelles comme l'**Oedipode turquoise** et l'**Ephippigère des vignes\***.



### Les reptiles



Les milieux secs et chauds sont des zones privilégiées pour les reptiles comme le **Lézard vert occidental** et la **Couleuvre verte et jaune**, protégés en France et d'intérêt européen.

### Les oiseaux

Plusieurs oiseaux patrimoniaux utilisent la mosaïque de milieux pour tout ou partie de leur cycle de vie. L'**Alouette lulu** et la **Pie-grièche écorcheur** privilégient par exemple les pelouses piquetées d'arbustes. Le **Faucon pèlerin** et le **hibou Grand-Duc** fréquentent plutôt les falaises notamment pour nicher. L'**Engoulevant d'Europe** recherche quant à lui les milieux ouverts en limite de vignes.

\* Photographies en couverture du document

# Des pelouses en bon état de conservation mais localement menacées

Les pelouses de la Côte mâconnaise se révèlent être dans un **bon état de conservation global** même si elles ne représentent aujourd'hui que 25 % de la superficie de l'ECG. La **surface de pelouses sèches a régressé** au profit des formations arbustives notamment du buis. **La colonisation des ligneux a également favorisé le morcellement et la fragmentation des pelouses.** Certains secteurs se retrouvent isolés « sous forme de clairières » et sont déconnectés des autres entités de pelouses.

**Depuis 15 ans, différentes actions ont été engagées pour la conservation de ces milieux** notamment au travers du Programme Life « Forêts et habitats\* associés de la Bourgogne calcaire » puis de la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 avec l'appui du Conservatoire.

**La poursuite de la préservation de ces milieux reste nécessaire car les pelouses de la Côte mâconnaise, outre leurs intérêts intrinsèques, s'insèrent dans un réseau de pelouses calcaires beaucoup plus vaste au niveau de la région et jouent un rôle majeur de corridors écologiques\*.** Situées à l'extrême sud de la Bourgogne, elles assurent un rôle de « charnière » entre les pelouses des Côtes dijonnaises et chalonnaises au nord et la vallée du Rhône au sud.

**Au regard de ce constat, le Conservatoire apporte son expertise ainsi qu'un appui technique et scientifique aux différents partenaires afin de répondre de façon pertinente, cohérente et adaptée, aux problématiques et enjeux écologiques de chacun des sites de l'ECG.**



\* **Habitat** : en écologie, il s'agit d'un type de milieu naturel (pelouse, prairie, forêt, etc.).

\* **Corridor écologique** : zone assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité et offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

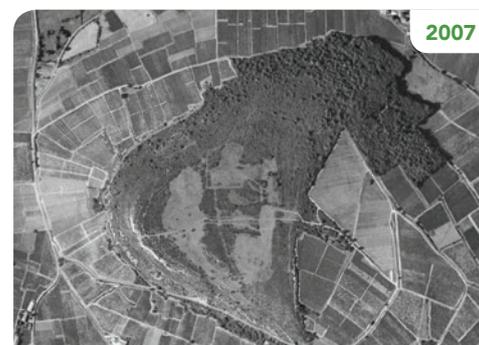
**Focus sur l'historique de la dynamique progressive des formations de buis (ou buxaiés) sur le site de Vergisson**



Le sommet de la roche est largement dominé par des pelouses qui occupent une surface d'environ 15 ha. Les buxaiés sont principalement présentes sur les versants aux pentes les plus marquées au nord-ouest.



Le site a peu évolué, les pelouses sont toujours dominantes. Les buxaiés se densifient mais s'étendent peu.



La buxaie a considérablement progressé sur la partie sommitale et s'est substituée aux pelouses qui n'occupent plus qu'une surface de 6 ha. Ces pelouses auraient probablement disparu en l'absence de gestion adaptée.

# Garantir la préservation de ce patrimoine naturel d'exception, une nécessité

L'intérêt majeur de ce secteur n'est plus à démontrer. Pour assurer la pérennité des sites des « Pelouses de la Côte mâconnaise », il est donc primordial de :

- **Maintenir voire améliorer l'état de conservation** des pelouses ;
- **Favoriser la connectivité entre les secteurs de pelouses fragmentées** en éliminant la végétation ligneuse ;
- **Accompagner et optimiser l'entretien de ces milieux** (fauche, pâturage).

Dans la continuité des actions engagées depuis 2000 et notamment des travaux de restauration (broyage) et/ou d'entretien (fauche, pâturage), le Conservatoire apporte un soutien scientifique et technique aux différents partenaires pour assurer la préservation de ces milieux. L'expertise du Conservatoire permet d'orienter la bonne gestion des sites et d'encadrer les pratiques respectueuses de la nature.

## Une gestion pastorale et mécanique pour poursuivre la restauration et l'entretien des pelouses calcaires

• Afin de **lutter écologiquement et durablement contre l'altération et la disparition** par embroussaillage progressif **des pelouses calcaires, le pâturage et/ou la fauche restent les meilleures solutions** sur l'ensemble des sites de l'ECG pour permettre le maintien des pelouses tout en les valorisant sur le plan économique.

Ces actions de gestion sont déjà mises en œuvre sur l'ensemble des sites de l'ECG, le plus souvent dans le cadre d'un partenariat agricole.

Parfois, quand les fourrés arbustifs sont trop denses, **une restauration mécanique par broyage** est nécessaire. C'est un préalable à la mise en place du pâturage qui permet aussi de reconnecter les pelouses et de favoriser la circulation des animaux.

• **Sur la Roche de Solutré et le Mont de Pouilly, le Conservatoire a mis en place depuis 2002, en partenariat avec le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site (SMGS), un pâturage d'entretien** des pelouses. Cinq juments de race konik-polski, des chevaux rustiques descendants du cheval Tarpan, constituent un très bon outil de gestion tout en offrant aux nombreux visiteurs un spectacle empreint d'histoire. Un **plan de pâturage** encadre l'opération conduite pour une bonne partie par la commune de Solutré-Pouilly et le SMGS. **Le Conservatoire assiste ces partenaires sur le plan technique pour s'occuper du cheptel et orienter la gestion.**



Konik-polski sur la Roche de Solutré  
C. Forest - CENB



Broyage mécanique sur Montsard  
R. Vuillemin - CENB

### 3 partenaires agricoles différents :

- Lycée agricole de Davayé sur la Roche de Vergisson (pâturage caprin)
- M. Bonnetain - Bergerie de Blany sur le Montsard (pâturage ovin)
- M. Protat sur le Bois de Fée (fauche)

### Les grands principes d'entretien des pelouses calcaires

#### • Le pâturage extensif

La mise en place d'une gestion pastorale n'est pas si simple. Différents paramètres sont à considérer pour garantir une gestion optimale de ces milieux : le choix du type d'animaux (moutons, chevaux, etc.) et la race, le nombre de bêtes, la surface à pâturer, le type de végétation présente, la quantité et la qualité de la ressource fourragère, la fragilité des sols, les équipements pastoraux à prévoir (clôture, abreuvoir, etc.), la période et la durée du pâturage, etc. **L'élaboration d'un plan de pâturage permet de définir les modalités d'intervention pour répondre à des objectifs agro-écologiques.** Ce travail se fait en lien avec les partenaires agricoles.

#### • La fauche

Sur certains sites, **une intervention mécanique peut être nécessaire** et le recours à la fauche est envisageable. Là encore, des précautions sont à prendre comme la réalisation d'une **fauche tardive effectuée en « cercles concentriques » du centre de la parcelle vers l'extérieur**, ce qui permet à la faune de s'échapper.

## Un choix de non intervention pour favoriser la naturalité des boisements feuillus



Lucane cerf-volant  
R. Desbrosses



Boisements de feuillus  
C. Foutel - CENB

La gestion sylvicole influence directement sur l'expression et l'état de conservation des milieux et sur les potentialités d'accueil de la faune et de la flore. Selon la structure des peuplements forestiers (diversité des structures verticales, diversité de la végétation) et la présence de micro-habitats (bois mort, arbres dépérissant, cavités), des espèces spécialisées seront favorisées comme par exemple le **Lucane cerf-volant** et les **chauves-souris**, d'intérêt européen, mais aussi des **mousses, lichens et champignons**.

Pour permettre le développement de la biodiversité liée au vieillissement des forêts et aux arbres sénescents, il est préférable de ne pas ou peu exploiter les boisements de feuillus et de les laisser évoluer librement. Seules quelques opérations de mise en sécurité peuvent être réalisées.

L'objectif est en tout cas de **maintenir** ou **développer des pratiques sylvicoles compatibles avec la préservation de ces milieux et espèces sans altérer les activités économiques qui y sont liées**.

## Une concertation permanente avec les acteurs locaux pour que chacun s'approprie les enjeux

Pour mieux préserver les richesses des sites, **il est essentiel d'informer et d'impliquer les acteurs locaux dans les actions de gestion**. Les réflexions conduites sur les sites sont donc menées en **concertation avec les élus, l'animateur du site Natura 2000 et les autres partenaires**. Les Comités de pilotage du site Natura 2000 sont d'ailleurs souvent l'occasion d'aborder les actions réalisées sur ces sites mais également de programmer les actions à venir en concertation avec les acteurs locaux.



Journée technique  
sur les pelouses calcaires  
F. Jeandenand - CENB

## Des suivis réguliers pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place

Afin de gérer au mieux les milieux naturels, il est important de bien les connaître ainsi que la biodiversité présente sur le territoire et de suivre leur évolution en réponse aux mesures mises en place. Des **suivis écologiques** sont donc prévus pour **évaluer l'évolution des milieux naturels, localiser et caractériser les stations d'espèces protégées ou patrimoniales et pallier au manque de données concernant certains groupes faunistiques plus méconnus**. En effet, de nouveaux enjeux peuvent potentiellement être découverts.

Des **suivis techniques** en relation avec les partenaires sont aussi nécessaires pour les **accompagner dans la gestion des sites et pour assurer une bonne réalisation des travaux programmés**. Ces suivis et échanges avec les partenaires servent à assurer une traçabilité des opérations de gestion et la bonne mise en œuvre du plan de gestion dans le respect des préconisations. Cela permet également d'évaluer la gestion mise en œuvre et de l'adapter, l'ajuster ou la réorienter si besoin.



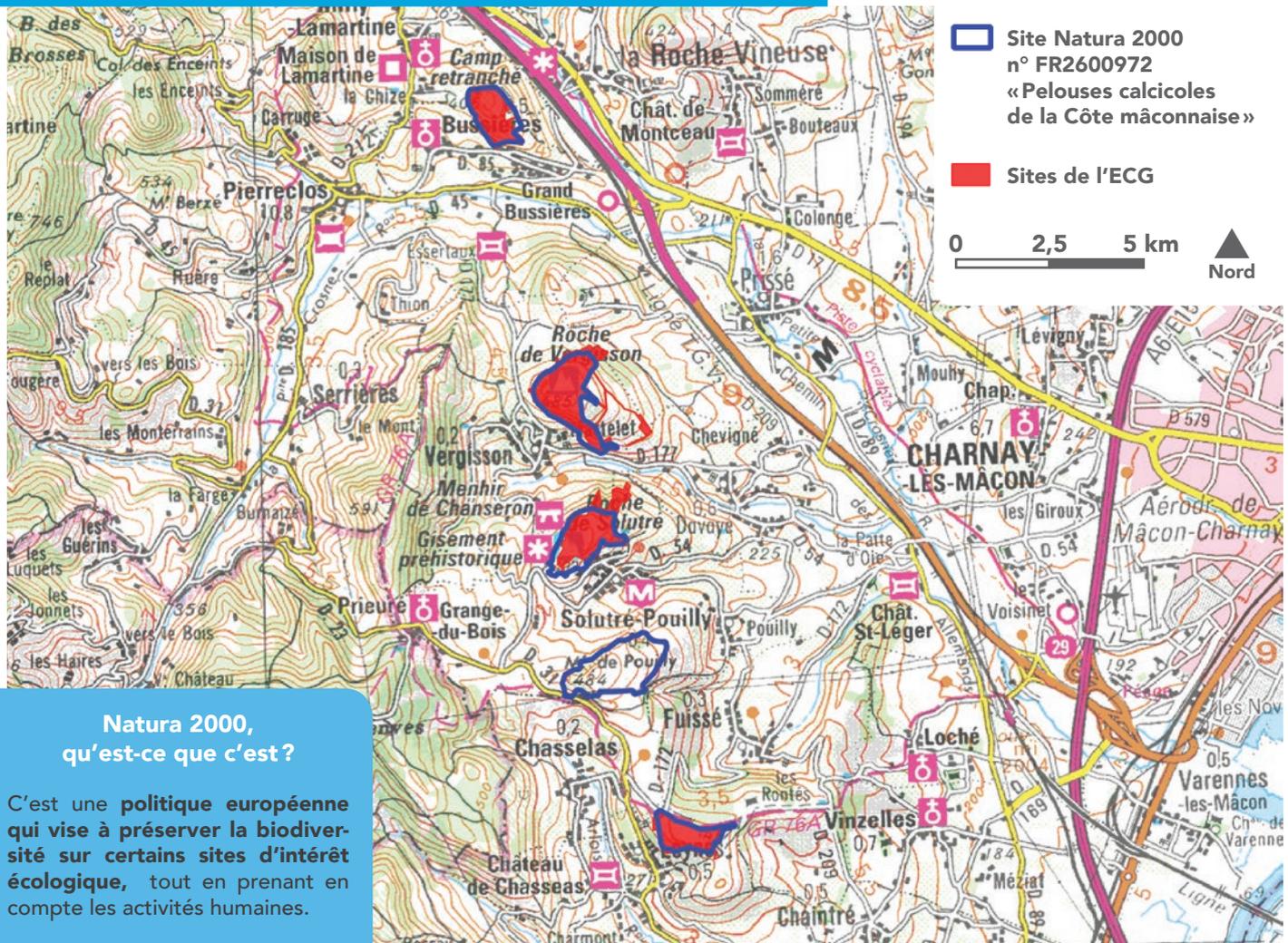
Suivi scientifique sur pelouse sèche  
G. Doucet - CENB

# Un lien fort avec le site Natura 2000



Quatre sites de l'ECG « Pelouses de la Côte mâconnaise » font partie intégrante du site Natura 2000 n° FR2600972 « Pelouses calcicoles du Mâconnais », animé par le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson. Ainsi, dans une logique de cohérence, le travail et les objectifs du Conservatoire concordent avec ceux définis dans le document d'objectifs du site Natura 2000, et la mise en place des actions est concertée. Le dispositif Natura 2000 permet d'apporter un soutien financier à la mise en œuvre du pâturage, de la fauche et des opérations de broyage. Les mesures de gestion sur les sites du Conservatoire et sur le site Natura 2000 se font également en articulation avec le Projet Grand Site de France.

## Localisation du site Natura 2000 et des sites de l'ECG



### Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

C'est une politique européenne qui vise à préserver la biodiversité sur certains sites d'intérêt écologique, tout en prenant en compte les activités humaines.

## Pour en savoir plus...

### Sur les sites du Conservatoire

**Vous pouvez contacter le Chargé de missions territorial 71 : Frédéric JEANDENAND**  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne  
Maison de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle  
Pont Seille - 71290 La Truchère  
Tel : 03 85 51 35 79  
frederic.jeandenand@cen-bourgogne.fr

Visitez le site internet du Conservatoire : [www.cen-bourgogne.fr](http://www.cen-bourgogne.fr)

### Sur le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles de la Côte mâconnaise »

**Vous pouvez contacter Stéphanie BEAUSSIER :**  
Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson  
Maison du Grand Site  
71960 Solutré Pouilly  
Tel : 03 85 35 83 23 • [s.beaussier@cg71.fr](mailto:s.beaussier@cg71.fr)  
[www.solutre.com](http://www.solutre.com)

Document réalisé avec le soutien financier de :



En couverture : La Roche de Solutré / Ephippigère des vignes / Agreste / Silène d'Italie : G. Doucet & F. Jeandenand - CENB

Imprimé par ... sur papier recyclé à 75 exemplaires - ... 2015